



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 120321

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réforme liée à la santé au travail et la pénibilité. Les associations de santé et de médecine au travail demandent à ce que la prévention soit prise en compte dans la réforme. Ces associations représentent les services interentreprises de santé au travail qui prennent en charge 15 millions de salariés et accompagnent 1,5 million d'entreprises très majoritairement PME/TPE avec un effectif moyen inférieur à 10 personnes. Toutes ces PME et TPE attendent cette réforme qui a été reportée par décision du Conseil constitutionnel qui a invalidé les articles les concernant. Ce report et cette absence de date compromettent l'exercice des responsabilités des adhérents employeurs les laissant dans une insécurité juridique latente. Ainsi, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le calendrier de la réforme concernant la santé au travail et la pénibilité.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120321

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11025

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)